

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014**  
**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze, le 29 mars, à 9 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Cornillé proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la mairie sur convocation qui leur a été remise par le maire conformément aux articles L 2121-7, L2122-8 du CGCT.

Étaient présents :

Rémi BARON,  
Coraline BOULLERY,  
André BOUTHEMY,  
Michel BOUVIER,  
Françoise BUSSON,  
Meddy DELAHAIE,  
Bruno DELALANDE,  
Jérôme DROUILLE  
Laurent FOURRAGE,  
Fernand GEFFRAULT,  
Angélique GENOUEL,  
Pascal GRANDGIRARD,  
Stéphane JEULAND,  
Yannick MARTIN,  
Sophie NIEZ

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Arsène JEULAND, maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux.

Monsieur Fernand GEFFRAULT a ensuite pris la présidence.

Le Conseil Municipal a désigné 2 assesseurs mesdames Coraline BOULLERY et Angélique GENOUEL, il a également choisi Laurent FOURRAGE pour secrétaire.

**1-ELECTION DU MAIRE**

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues à l'article L 2122-4 du CGCT.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimé	15
Majorité absolue	8

A obtenu

Monsieur André BOUTHEMY 15 voix

**Monsieur André BOUTHEMY** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et immédiatement installé.

## **2- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur André BOUTHEMY, nouvellement élu maire, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir déterminer le nombre d'adjoints à élire.

Il explique que le nombre d'adjoints est lié au nombre de conseillers municipaux et qu'il ne peut excéder 30 % de l'effectif, soit 4 adjoints, il expose que lors des mandats précédents le nombre d'adjoints était de 3 et propose de conserver ce nombre de 3 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de monsieur le Maire et fixe à 3 le nombre d'adjoints.

## **3- ELECTION DES ADJOINTS**

### **Élection du Premier adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de monsieur André BOUTHEMY, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin pour le Premier Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrage exprimé	13
Majorité absolue	7

a obtenu

Monsieur Laurent FOURRAGE 13 voix

**Monsieur Laurent FOURRAGE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>ER</sup> adjoint.

### **Élection du deuxième adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de monsieur André BOUTHEMY, élu maire, à l'élection du deuxième adjoint.

### Premier tour de scrutin pour le Deuxième Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	4
Nombre de suffrage exprimé	11
Majorité absolue	6

a obtenu

Monsieur Michel BOUVIER                      11 voix

**Monsieur Michel BOUVIER** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2eme adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de monsieur André BOUTHEMY, élu maire, à l'élection du troisième adjoint.

### Élection du Troisième adjoint

#### Premier tour de scrutin pour le troisième Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	4
Nombre de suffrage exprimé	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu

Madame Françoise BUSSON            3 voix  
Monsieur Meddy DELAHAIE            8 voix

**Monsieur Meddy DELAHAIE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3eme adjoint.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se réunisse le 1<sup>er</sup> jeudi du mois à 19h30, le conseil, après discussion, retient cette organisation.

Une grille de proposition de commissions est distribuée à chacun afin qu'il choisisse les domaines d'actions dans lesquelles il souhaiterait s'investir.

La prochaine réunion sera consacrée à la constitution de ces commissions et aux représentations dans les syndicats et structures auxquels la commune participe.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 10 avril 2014 à 19h30

La séance est levée à 11 heures 15.